

2024-2025

GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE



JE DOIS RÉSERVER

EN LIGNE SUR
L'ESPACE CITOYEN



• LES REPAS • LES MERCREDIS • LES VACANCES

Activités	Je réserve quand ?	Je peux annuler	Je ne réserve pas
Repas	Au plus tard 1 jour avant	1 jour avant	Mon enfant est pris en charge et je paie une majoration *
Mercredis après-midi			
Centre de loisirs vacances	3 semaines avant les vacances	non	Pas d'accueil

*Si vous n'avez pas réservé le repas : votre enfant pourra déjeuner, mais il ne pourra pas bénéficier d'un régime alimentaire spécifique.

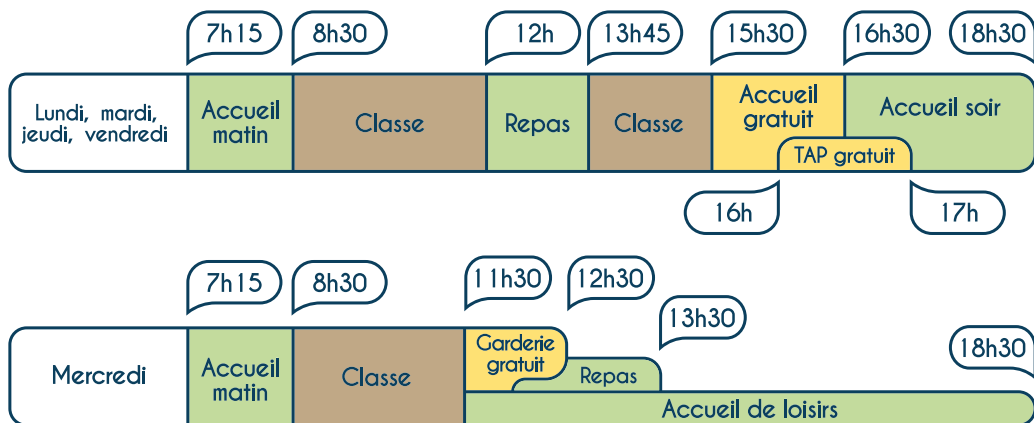
Les annulations sont possibles de manière exceptionnelle pour raison médicale, imprévus familiaux ou professionnels sur justificatif dans un délai de 5 jours.

OU SOUS FORME PAPIER AUPRÈS DE LA
DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE



02 99 94 88 62

LA SEMAINE SCOLAIRE DE 4,5 JOURS



L'Éducation Nationale est en charge des élèves sur le temps de classe.

La Ville de Fougères organise les temps périscolaires (matin, midi et fin de journée) ainsi que les accueils de loisirs pendant les vacances. Les enfants peuvent fréquenter ces services régulièrement ou occasionnellement.





LES TEMPS PERISCOLAIRES

Ils sont organisés avec du personnel municipal qualifié (1 adulte pour 12 enfants en maternelle et 1 adulte pour 14 en élémentaire). Cette transition entre l'école et la famille est dédiée au jeu et au développement de l'enfant. Ce sont aussi des moments pour respirer, se ressourcer, s'isoler et être au calme.

L'ACCUEIL DU MATIN DE 7H15 À 8H30

LE REPAS ET L'ACCUEIL DU MIDI DE 12H À 13H45

Repas sur réservation et activités. Si votre enfant mange à la maison, vous le déposerez entre 13h35 et 13h45 à l'école.

L'ACCUEIL DU SOIR

- **Temps libre** de 15h30 à 16h30 (gratuit) : pour jouer, se détendre.
- **Temps d'Activité Périscolaire (TAP)** de 16h à 17h (gratuit) : ateliers à partir de la grande section pour découvrir des activités manuelles, sportives, culturelles avec des intervenants et les animateurs municipaux. Inscription obligatoire avant chaque période de vacances.
- **Activités de 16h30 à 18h30 (payant)** : le goûter est fourni par la cuisine centrale puis des animations ludiques et variées sont proposées par les animateurs. On peut aussi faire ses leçons les lundis, mardis et jeudis (en élémentaire).

LE MERCREDI

- **Garderie de 11h30 à 12h30 (gratuit)** : sans repas. Pour les enfants qui ne fréquentent pas l'accueil de loisirs l'après-midi.
- **Accueil de loisirs :**
 - **de 11h30 à 18h30** : réservé aux enfants scolarisés à Fougères. À la fin de la classe, les enfants sont emmenés par autocar au centre de loisirs, ouvert sur les sites de la Forairie et des Bleuets.
 - **de 12h à 16h45** : pause déjeuner puis jeux libres et animations ludiques. Si votre enfant mange à la maison, vous le déposerez de 13h30 à 13h45.
 - **de 16h45 à 18h30** : départ.



LA RESTAURATION

À la cuisine centrale municipale, les repas sont cuisinés le jour-même et livrés en liaison chaude dans les écoles publiques et au centre de loisirs. Les menus sont étudiés en fonction des besoins nutritionnels des enfants : plats de saison préparés avec soin par les agents municipaux. Une fois par semaine, un repas végétarien est servi.

En 2023, répondant aux critères de la loi «Egalim», les produits bio proposés représentent 24% de notre approvisionnement.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, vous devez le signaler à la Direction Éducation Enfance et fournir un certificat avec les recommandations du médecin. Si nécessaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera rédigé.

Les parents doivent fournir dans une pochette **1 serviette** de table en tissu marquée au nom et prénom des enfants. Chaque semaine, la serviette utilisée sera rendue le vendredi puis retournée propre à l'école le lundi.

PRÉPAREZ VOS VACANCES

Trois semaines, avant chaque vacance, n'oubliez pas d'inscrire et de réserver le centre de loisirs

Nos projets vacances offrent, dans un cadre organisé et sécurisé, des animations éducatives permettant de faire la coupure avec le rythme scolaire.

L'accueil de loisirs municipal de 3 à 9 ans (enfants scolarisés) : sur les sites des Bleuets (41 avenue de Normandie) et de la Forairie (2 rue Lemoine de la Giraudais), à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas. Le goûter est fourni.

Pour rejoindre le centre de loisirs, une navette est mise à disposition à l'école de la Châtierre • 6 rue du Gué Maheu : départ à 8h15 • retour à 18h.
À préciser lors de vos réservations, si vous utilisez ce service.

Le club préados de 10 à 12 ans à l'école de la Châtierre

- de 7h15 à 9h : arrivée au centre
- de 11h30 à 13h45 : pause déjeuner. Si votre enfant mange à la maison, vous le récupérez entre 11h30 et 12h15 et vous le déposerez entre 13h30 et 13h45.
- de 16h45 à 18h30 : départ



TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont personnalisés selon vos ressources et le nombre d'enfants à charge. Ils sont fixés pour l'année civile en cours et consultables sur l'Espace Citoyen.

Si votre enfant est absent : toute absence ou annulation faite hors délai de prévenance sera facturée, sauf imprévus justifiés.

Si vous n'avez pas réservé : les tarifs sont majorés.

La reprise des enfants au-delà des horaires de fermeture des accueils sera facturée 5€, par ¼ d'heure de retard.

La famille dispose, chaque mois, d'une facture détaillée des prestations consommées sur l'Espace Citoyen.

Le règlement de la facture se fait à compter de la réception de **l'avis de sommes à payer**, posté par le Trésor Public. Divers moyens de paiement sont proposés (en ligne, chez un buraliste agréé, virement, carte bancaire, chèques...).
À lire sur l'Espace Citoyen, rubrique Infos Pratiques.

VOS ENGAGEMENTS

En inscrivant vos enfants, vous vous engagez à respecter les principes suivants :

- respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des services
- ne pas déposer votre enfant s'il est contagieux ou févreux
- vérifier que votre enfant n'apporte aucun objet connecté (montre, téléphone), ils sont interdits dans l'école et au centre de loisirs

Les règles de vie collective sont basées sur **l'écoute, la politesse, la confiance, la bienveillance et la coopération.**

Les comportements inappropriés (attitude agressive, écarts de langage, vols, dégradation du matériel...) sont de nature à troubler la sérénité de chacun et le bon fonctionnement des accueils. Leur répétition et/ou leur gravité donneront lieu à des sanctions. Des mesures d'exclusion temporaire ou définitive peuvent être décidées.

Le Projet Éducatif de Territoire, le projet pédagogique et le projet éducatif sont consultables sur le portail citoyen.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

DIRECTION EDUCATION ENFANCE (DEE)

7, rue Porte Saint-Léonard

Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermé le mardi matin.

☎ 02 99 94 88 62 ✉ education@fougeres.fr

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET LEUR DIRECTION

Duguesclin : 02 99 94 41 72 — Carmen Lebreton : 06 70 92 03 53
La Châtière : 02 99 99 27 34 — Céline Roinel : 07 87 73 86 19
La Forairie : 02 99 99 39 71 — Julien Boguslawski : 06 70 93 01 16
La Madeleine : 02 99 99 39 07 — Céline Roinel : 07 87 73 86 19
Les Bleuets : 02 99 94 26 94 — Auriana Gelée : 07 87 73 86 26
Odile Gautry : 02 99 99 39 40 — Babeth Voisin : 07 87 73 86 32
Raoul II : 02 99 99 35 13

INFOS UTILES

En ligne 24h/24 - 7j/7 depuis
votre espace personnel sur
l'Espace Citoyen.
Flashez ici :



Ou sur « www.fougeres.fr ».

Cliquez sur : [Espace Citoyen](#)

Des bornes internet sont disponibles à la Direction Education Enfance, au CCAS, à la Médiathèque, à la Mission locale (rue des Frères Devéria) ou au Centre social.



santé
famille
retraite
services



Fougeres